

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE**

LA GRAVE - LA MEIJE

**Délibération du Conseil Municipal
N°2020-016
AUTORISATION CONSTRUCTION CABANE
D'ALPAGE PARCELLE A 2843**

Séance du : 9 juin 2020

Date de convocation : 3 juin 2020

L'an deux mil vingt et le neuf juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Florence GAILLARD, Sylvie MATHON, Alain FAUST, Roland JACOB, Philippe SIONNET, Jean-Pierre PIC, Jean-Louis FAURE, Régis JOUFFREY, Bruno GARDENT

Absent : Alain JACQUIER

Secrétaire de séance élue : Sylvie MATHON

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'une cabane d'alpage sur le Plateau d'Emparis au lieu-dit « Serre Bernard », sur la parcelle communale A 2843.

Pour rappel, le projet se situe en site sensible :

- en site classé « Plateau d'Emparis »
- en site Natura 2000 du "plateau d'Emparis - Goléon" avec présence d'habitats prioritaires " formations herbeuses à Nardus...* »
- en ZNIEFF de type I 05 103 103 "plateau d'Emparis - petit Têt - Serre Bernard - les Masserelles - pré Veyraud"
- à proximité de zones humides selon l'inventaire départemental - peut-être autre(s) micro ZH < 1000 m2
- en zone N du PLU :
 - Les constructions et utilisation du sol strictement nécessaires à l'exploitation agricole et pastorale ;

Le présent projet concerne la construction neuve d'une cabane d'alpage de 10 à 12 m2 pour accueillir le/les berger(s) de l'alpage de l'Indivis sur une période de 5 à 6 semaines sur la saison d'estive.

La construction d'une cabane d'alpage, est aujourd'hui nécessaire pour faire perdurer l'activité pastorale, et pour permettre aux bergers de travailler dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise l'AFP à construire une cabane pastorale sur la parcelle A 2843

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture : 10 juin 2020

Date affichage : 10 juin 2020